LES FORMATIONS la gazette

ACCESSIBILITÉ DES ERP EXISTANTS ET NEUFS

Réglementation, diagnostic et mise en oeuvre

2 JOURS, 14 HEURES

GESTION TECHNIQUE | CODE : TC09

Objectifs de la formation

- Maîtriser le cadre réglementaire de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)
- Appréhender la mise en accessibilité pour les ERP existants, neufs ou en cours de rénovation

Animée par

- ROUX-PIAZZA Émilie
  Directrice,
  ACCÈSMÉTRIE

Public concernés

- Maître d'œuvre et architecte ; Maître d'ouvrage public ou privé ; Assistant à maîtrise d'ouvrage

Dates

- Classe virtuelle

  18-19/11/2020

  03-04/12/2020

  16-17/12/2020

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Maîtriser les définitions et les notions associées au handicap

- Questions/réponses sur le handicap et les personnages célèbres
- Définir le handicap et ses concepts clés
- Discerner les concepts de déficience, incapacité et désavantage
- Identifier les caractéristiques des déficiences

Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du handicap

- Décortiquer les points clés de la loi du 11/02/2005
- Zoom sur l'article IV consacré à l'accessibilité

Intégrer la réglementation et les évolutions normatives récentes

- Présentation des textes encadrant le handicap
- Comprendre les principes d'application de la réglementation sur les constructions neuves et les bâtiments

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

Communes < 40 000 habitants	1100,00 €HT
Entreprises privées	1495,00 €HT
Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics	1390,00 €HT

existants

- Point sur les évolutions réglementaires

Appréhender les enjeux de l'accessibilité pour les établissements recevant du public

- Comprendre l'arrêté du 8/12/14
- Assurer l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Connaître les différentes études d'accessibilité et le diagnostic d'accessibilité

Mise en accessibilité du patrimoine : comment élaborer un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

- Quels sont les outils nécessaires à l'élaboration de l'Ad'AP
- Comment recourir à la concertation, outil de réussite de l'Ad'AP

Quelles sont les procédures à suivre pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public

- Comprendre le rôle de la sous-commission départementale d'accessibilité
- Connaître les autorisations administratives
- Comment établir le cahier des charges des travaux
- L'attestation d'accessibilité

- Qu’est-ce que le registre public d’accessibilité

Cas pratique : procéder à des analyses sur plans en vue de détecter d'éventuels obstacles avant le lancement des travaux

Appréhender l’accessibilité en pratique

- Identifier et comprendre les principaux obstacles à l’accessibilité
- Répondre à la déficience visuelle, auditive, motrice : les aides techniques
- Analyse de solutions illustrées